



DIJON MÉTROPOLE
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT DÉPLACEMENTS

PLUi-HD
MISE A JOUR N°7

6.1.2
SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE - SUP
PLANS
CAHIER COMMUNAL BRETENIÈRE

vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain
du **- 5 JUIN 2025**

François Rebsamen
Le Président,
François REBSAMEN



Cahier communal des SUP
BRETENIÈRE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
PATRIMOINE NATUREL

Eaux - A4

-  A4 Passage travaux et entretien
des ouvrages des cours d'eau
-  A4 Passage travaux et entretien
des ouvrages des cours d'eau





Cahier communal des SUP
BRETENIÈRE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
PATRIMOINE CULTUREL

Monuments historiques - AC1

-  AC1 Monument historique inscrit
-  AC1 Périimètre délimité des abords



Cahier communal des SUP
BRETENIÈRE
RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

ÉNERGIE

Électricité - I4

Gaz - I3

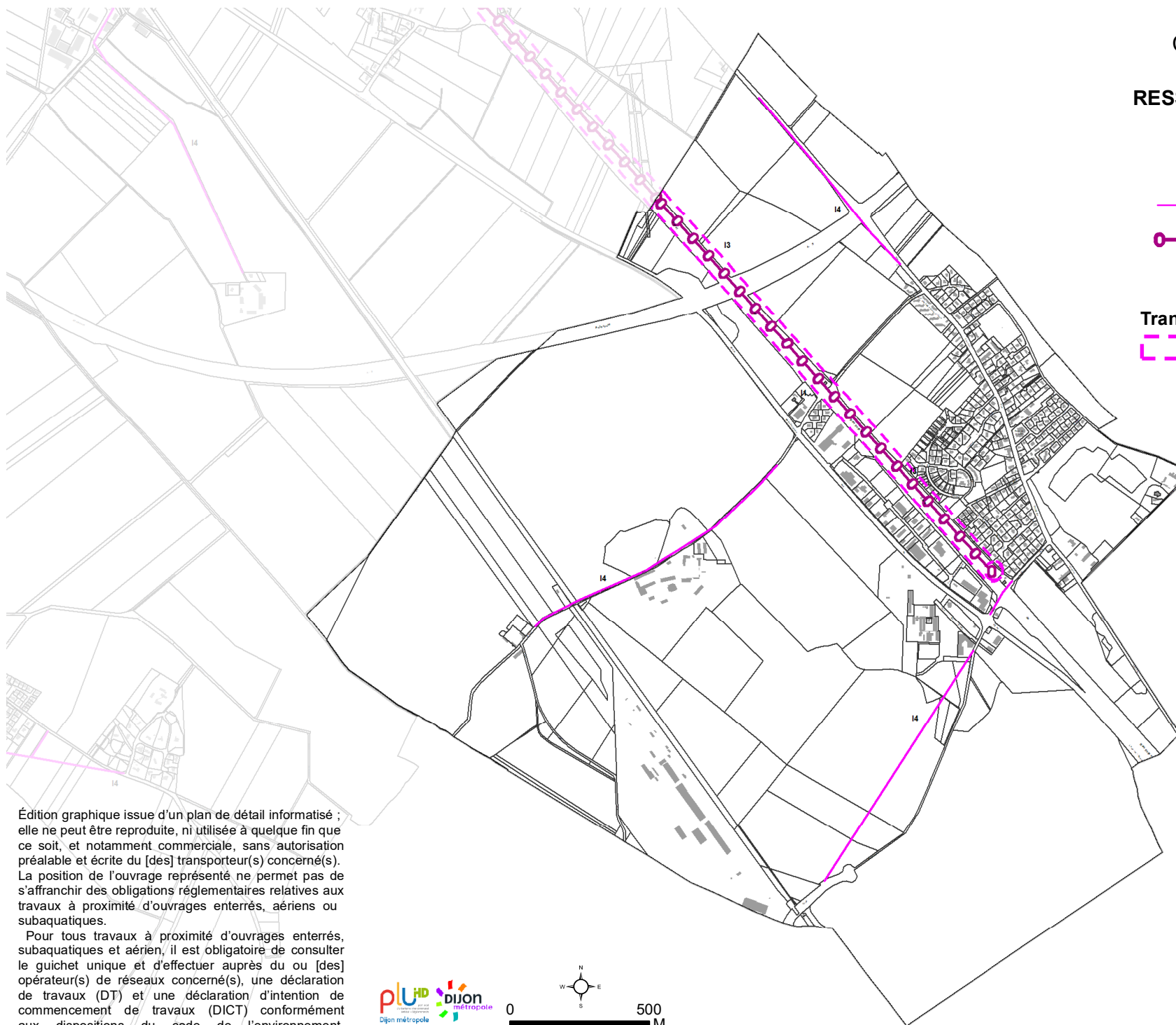
— I4 Ligne électrique aérienne

—○— I3 Canalisation de transport
de gaz et d'hydrocarbures

CANALISATIONS

Transports de gaz, hydrocarbures - I1

— I1 Maîtrise de l'urbanisation
autour des canalisations de transport
de gaz et d'hydrocarbures



Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ;
elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que
ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation
préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de
s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux
travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou
subaquatiques.

Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés,
subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter
le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des]
opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration
de travaux (DT) et une déclaration d'intention de
commencement de travaux (DICT) conformément
aux dispositions du code de l'environnement.

Cahier communal des SUP
BRETENIÈRE

**RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS
COMMUNICATION**

Cours d'eau - EL3

-  EL3 Servitudes de halage
-  EL3 Servitudes de marchepied

Transports ferroviaires - T1

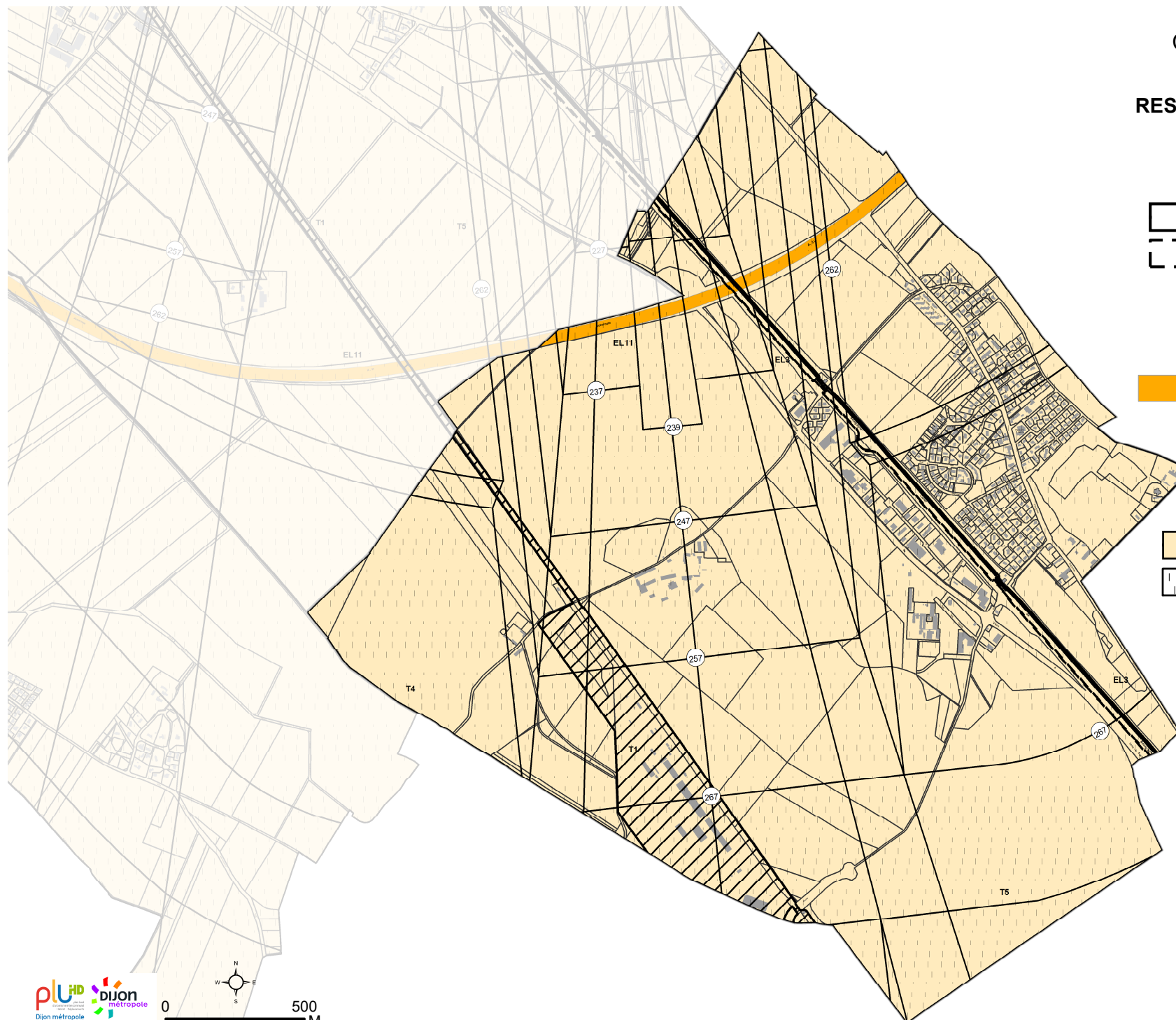
-  T1 Voies ferrées

Réseaux routiers - EL11

-  EL11 Interdiction d'accès aux routes

Circulation aérienne - T4 T5

-  T4 Balisage aéronautique
-  T5 Dégagement aéronautique
-  T4 -T5



Cahier communal des SUP
BRETENIÈRE
RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS
COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Télécommunication - PT1 PT2 PT3

PT1 Télécommunication - protection contre les perturbations électromagnétiques

 Zone de garde*

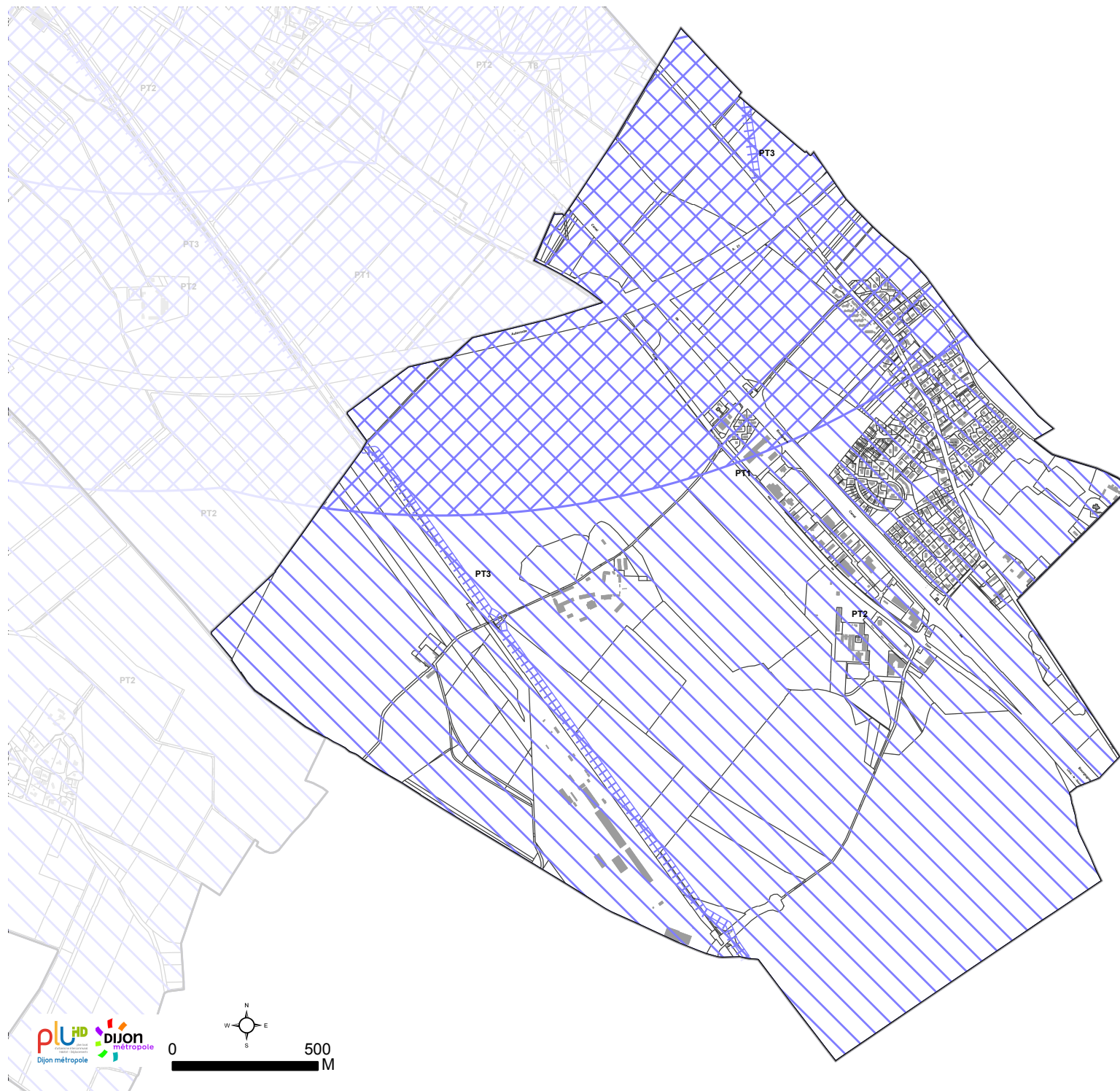
 Zone de protection*

PT2 Télécommunication - protection contre les obstacles

 Zone primaire*

 Zone secondaire, zone spéciale et secteur de dégagement*

 PT3 Réseaux de télécommunication



*ATTENTION, pour des impératifs de défense nationale, les représentations des servitudes PT1 et PT2 qui émanent de l'Aérodrome de Dijon-Longvic sont seulement à titre indicatif, ces tracés n'ont aucune valeur juridique. Pour plus de renseignements, il est conseillé de contacter le service de l'Etat responsable de cette servitude.